

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2011353CS0401**

Comité Syndical du 19 décembre 2011

Date de convocation : 8 décembre 2011

Date d'affichage : 19 décembre 2011

OBJET : Budget 2011 : décision modificative n°4.

L'an deux mille onze, le dix neuf du mois de décembre à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Roland TELMAR, 1^{er} Vice Président délégué.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LAMBERT (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) :	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	66
Nombre de procurations au moment du vote :	2

(*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Roulet-Saint Estèphe).*

Le 1^{er} Vice Président

Expose :

- Que la proposition de décision modificative n°4 du budget 2011 tient compte de quelques ajustements nécessaires par rapport au budget primitif et aux décisions modificatives n°1, 2 et n°3.

Demande à Monsieur Philippe GOUEDO, Directeur Général du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Philippe GOUEDO présente le projet de décision modificative n°4 du budget 2011, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Article	Fonction	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	Décision modificative n° 4
6225	01			R	Indemnités au comptable	212,00
Total chapitre 011 - Charges à caractère général						212,00
023	01			O	Virement à la section de fonctionnement	-172 523,69
Total chapitre 023 - Virement à la section d'investissement						-172 523,69
6718	816		AE360	R	Autres charges exceptionnelles	45 128,59

6718	816		RDE39UM	R	Autres charges exceptionnelles	2 802,00
6718	816		RDE39UN	R	Autres charges exceptionnelles	3 135,16
6718	816		RDE30UM	R	Autres charges exceptionnelles	3 316,88
6718	816		RDE448	R	Autres charges exceptionnelles	52 643,05
6718	816		RDE40M	R	Autres charges exceptionnelles	21 698,21
6718	816		CE459	R	Autres charges exceptionnelles	2 272,73
6718	816		CE450E	R	Autres charges exceptionnelles	7 971,52

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (suite et fin)						
Article	Fonction	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	Décision modificative n° 4
6718	816		CE450C	R	Autres charges exceptionnelles	4 614,00
6718	816		CE468	R	Autres charges exceptionnelles	3 061,11
6718	816		CE469	R	Autres charges exceptionnelles	47 279,49
6718	816		CE460	R	Autres charges exceptionnelles	135 452,15
6718	816		CE470	R	Autres charges exceptionnelles	30 129,35
6718	816		CE489	R	Autres charges exceptionnelles	0,52
6718	816		CE480	R	Autres charges exceptionnelles	23 550,66
6718	816		CE490	R	Autres charges exceptionnelles	2 436,38
6718	814		GUIR	R	Autres charges exceptionnelles	63 378,13
6718	814		EP270	R	Autres charges exceptionnelles	505 891,63
Total chapitre 67 - Charges exceptionnelles						954 761,56
MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						782 449,87

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Article	Fonction	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	Décision modificative n° 4
70878	01			R	Remboursement de frais	4 665,00
Total chapitre 70 - Produit des services et du domaine						4 665,00
74748	814		EP251	R	Contribution des Communes	2 269,00
74748	814		EP271	R	Contribution des Communes	52 777,56
74748	816		RDE31UM	R	Contribution des Communes	-84 892,93
74748	816		RDE31UN	R	Contribution des Communes	-42 638,00
74748	816		CE451E	R	Contribution des Communes	-5 629,57
74748	816		CE451C	R	Contribution des Communes	-5 712,00
74748	816		CE460	R	Contribution des Communes	-10 554,85
74748	816		CE461	R	Contribution des Communes	-21 519,68
Total chapitre 74 - Dotations, subventions et participations						-115 900,47
751	01		R1E	R	Redevances pour concessions	18 685,00
Total chapitre 75 - Autres produits de gestion courante						18 685,00
7718	814		GUIR	R	Autres produits exceptionnels de gestion	89 598,38
7718	814		EP220	R	Autres produits exceptionnels de gestion	2 583,36
7788	816		RDE411	R	Produits exceptionnels divers	6 190,34
7788	814		EP271	R	Produits exceptionnels divers	3 539,37
7788	814		EP231	R	Produits exceptionnels divers	31 328,70
7788	01		SDEG	R	Produits exceptionnels divers	3 442,65
7788	814		EP251	R	Indemnités sinistres	-2 269,00
Total chapitre 77 - Produits exceptionnels						134 413,80
MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT						41 863,33

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Article	Fonction	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	Décision modificative n° 4
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT						0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Article	Fonction	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	Décision modificative n° 4
021	01			O	Virement de la section fonctionnement	-172 523,69
Total chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement						-172 523,69
1321	814	271		R	Subventions d'équipement - Etablissements nationaux	-10 180,68

13248	814	271		R	Subventions d'équipement - Communes	-42 966,96
13248	816	35451C		R	Subventions d'équipement - Communes	5 712,00
13248	816	35451E		R	Subventions d'équipement - Communes	5 629,57
13248	816	35460		R	Subventions d'équipement - Communes	10 554,85
13248	816	35461		R	Subventions d'équipement - Communes	21 519,68

RECETTES D'INVESTISSEMENT (suite et fin)						
Article	Fonction	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	Décision modificative n° 4
1328	814	271		R	Subventions d'équipement - Autres	370,08
1328	816	35331R		R	Subventions d'équipement - Autres	18 114,85
1328	816	35431UM		R	Subventions d'équipement - Autres	84 892,93
1328	816	35431UNM		R	Subventions d'équipement - Autres	42 638,00
1328	816	35440M		R	Subventions d'équipement - Autres	14 668,54
1328	816	35448		R	Subventions d'équipement - Autres	39 685,68
Total chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues						190 638,54
1641	816	35331R		R	Emprunt	-18 114,85
Total chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées						-18 114,85
MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT						0,00

RECAPITULATIF DU BUDGET 2011

	Budget primitif 2011 + DM 1 + DM 2+ DM 3		Décision modificative n°4		Budget global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 352 842,59	16 323 186,48	782 449,87	41 863,33	16 135 292,46	16 365 049,81
Investissement	52 018 545,97	52 018 545,97	0,00	0,00	52 018 545,97	52 018 545,97
Total	67 371 388,56	68 341 732,45	782 449,87	41 863,33	68 153 838,43	68 383 595,78
Différence	970 343,89		- 740 586,54		229 757,35	

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, procède au vote par chapitre :

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°4 du budget 2011, telles que proposées :

- **Chapitre 011 : 68 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Chapitre 023 : 68 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Chapitre 67 : 68 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- Approuve, à l'unanimité, les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°4 du budget 2011, telles que proposées :

- **Chapitre 70 : 68 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Chapitre 74 : 68 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Chapitre 75 : 68 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Chapitre 77 : 68 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- Approuve, à l'unanimité, les recettes d'investissement de la décision modificative n°4 du budget 2011, telles que proposées :

**- Chapitre 021 : 68 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

**- Chapitre 13 : 68 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

**- Chapitre 16 : 68 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

En conséquence, l'intégralité de la décision modificative n°4 du budget 2011, telle que présentée, est approuvée, à l'unanimité, par le Comité Syndical qui donne également pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.